

ni de celui de la balance des comptes qui s'y rattache; ces données, ainsi que la position qu'occupe dans ce domaine le Canada, peuvent être aisément mises à la disposition du comité, à Ottawa même, tout comme elles ont été mises à la disposition de notre propre groupement. D'autre part, nous n'avons pas non plus tenté de délimiter la nature et la portée des divers organismes gouvernementaux internationaux étudiant ce problème: Fonds monétaire international, Banque internationale, accord général sur les tarifs et le commerce et ainsi de suite, étant donné que le Comité aura les renseignements sous la main et pourra profiter des avis de nombreux fonctionnaires qui auront participé au fonctionnement d'organismes de ce genre. J'ajoute que la Chambre internationale a également des rapports officiels avec les Nations Unies, par suite de son statut de conseiller privé dans la "Catégorie A" auprès du Conseil économique et social.

Ce matin, nous avons l'intention d'appeler votre attention sur certaines des déclarations de principes les plus récentes de la Chambre internationale de commerce; j'estime que la chose pourra aider le comité à se former une opinion d'ensemble des mesures que le Canada peut prendre en vue d'améliorer les relations commerciales. Ce faisant, je voudrais souligner que les déclarations de principe que je mentionnerai, représentent l'avis autorisé d'hommes d'affaires éminents appartenant à diverses nations. Bien que le Conseil canadien n'ait encore participé pleinement à tous les travaux détaillés des comités internationaux, travaux qui ont permis l'adoption des divers projets de résolution de la Chambre, ses délégués ont pris part au congrès biennal qui se tient à l'étranger, ainsi qu'à nombre de réunions du comité; ainsi, nous avons accepté en principe la thèse d'ordre général qui forme le fondement de l'attitude de la Chambre internationale de commerce; cette thèse préconise des échanges commerciaux mondiaux plus libres, un volume accru d'importations et d'exportations, la réduction de restrictions et de formalités à un niveau minimum, la libre convertibilité des devises, la création d'une ambiance qui encouragerait les placements étrangers dans les pays importateurs de capitaux et la conservation du commerce dans le secteur de l'initiative privée.

En ce qui concerne le désir du Comité d'étudier la possibilité de meilleurs échanges commerciaux entre les pays signataires du pacte de l'Atlantique, nous estimons que si ces pays adoptaient les principes et les recommandations de la Chambre internationale, ils contribueraient à l'amélioration de leurs relations économiques mutuelles: les problèmes assiégeant le commerce international ne pourront être résolus que par l'adoption desdits principes par toutes les nations qui se livrent au commerce.

1. *Convertibilité des devises*

La Chambre internationale de commerce adopte une attitude assez optimiste quant au rétablissement de la convertibilité des devises; par là il faut entendre à l'heure actuelle que toutes les devises du monde libre devraient pouvoir être librement converties en dollars américains. Un comité de la commission que la Chambre Internationale de commerce a institué pour étudier la politique commerciale et monétaire a étudié récemment la question de savoir comment on pourrait, en cas de besoin, venir à l'aide des nations dont les réserves en numéraire seraient insuffisantes pour résister au choc immédiat de la formation d'un marché libre des devises. On s'est fondé sur le postulat suivant: bien que l'instauration d'un marché de devises librement convertibles soit possible à l'heure actuelle, il pourrait surgir des difficultés provisoires de paiement. Il faudrait donc trouver le moyen qui permettrait aux nations intéressées de franchir ces périodes à court terme.

La Chambre internationale de commerce a toujours soutenu que la condition primordiale du rétablissement de la convertibilité des devises était l'instauration de la stabilité financière interne, c'est-à-dire la réduction des